



*(pièces à déposer en Mairie au moins 2 mois avant le parrainage)*

### Dépôt du dossier complet sur rendez-vous

Service État Civil Mairie annexe de Belleville : tél 04.74.06.75.87

Permanence du lundi au vendredi (sauf le jeudi après-midi)

Seul un dossier complet permettra de réserver une date de célébration

# Parrainage Civil

## Pièces à fournir

- livret de famille des parents et justificatif de domicile récent,
- copie carte d'identité du parrain et justificatif de domicile récent,
- copie carte d'identité de la marraine et justificatif de domicile récent,
- en cas de séparation des parents, merci de fournir une autorisation écrite du parent absent, exprimant son accord à la demande de parrainage ainsi que la copie de sa pièce d'identité.

### Quelle est son origine ?

C'est un décret du 20 prairial en II (le 8 juin 1794) qui a institué cette cérémonie du parrainage civil pour fêter l'entrée des enfants dans la communauté républicaine. Depuis deux siècles, certains gouvernements le remettent au goût du jour et il est toujours célébré aujourd'hui.

### A quoi sert-il ?

C'est un moyen de célébrer la venue au monde de votre bébé sans lui donner un caractère religieux. Vous êtes libres de l'organiser comme vous voulez.

### La cérémonie

Il n'existe pas de texte officiel qui prévoit le parrainage civil.

Ce n'est pas une obligation mais **BELLEVILLE**, *commune déléguée de BELLEVILLE-EN-BEAUJOLAIS* le célèbre.

### Quand l'organiser ?

Il n'y a pas d'âge pour faire parrainer votre enfant.

Les parents et l'enfant sont accueillis par le maire ou son adjoint dans la salle des mariages. Il présente l'enfant, les parents et parrain marraine.

Juste avant que l'officier d'Etat Civil invite les intéressés à signer le certificat de parrainage civil, il demande aux parrain et marraine de s'engager solennellement et d'accepter leurs nouvelles « responsabilités ».

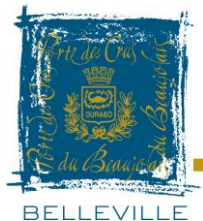
Un certificat de parrainage civil est remis aux parents ainsi qu'aux parrain et marraine.

### A-t-il une valeur juridique ?

Comme pour un baptême religieux, le certificat de parrainage civil remis pendant la cérémonie n'a aucune valeur légale.

Il s'agit d'un engagement moral des parrains et marraines, traduisant leur attachement particulier à l'enfant.

S'il arrive quelque chose aux parents, le parrainage civil ne crée aucun lien de droit entre les intéressés. Il s'agit d'un engagement moral de la part du parrain et de la marraine.



## Fiche renseignements relatif à la célébration

**Nom, prénoms et date et lieu de naissance de l'enfant :**

-----

**Nom, prénoms, profession du père :**

-----

Adresse (*si différente de l'enfant*) :

-----

**Nom (*jeune fille puis épouse si le cas*), prénoms, profession de la mère :**

-----

Adresse (*si différente de l'enfant*) :

-----

**Nom, prénoms, du parrain :**

-----

Adresse : -----

**Nom, prénoms, de la marraine :**

-----

Adresse : -----

***Signature du ou des parents :***